



Le Secrétariat Elèves

Dossier suivi par
Anne Brockmeier
Hélène Floucaud
Tél. 01.39.07.14.23
Fax 01.39.07.14.21
lfa-buc@ac-versailles.fr



Echange scolaire individuel en 2018-2019/ mode d'emploi et documents à fournir.

Madame, Monsieur,

Vous avez effectué pour votre enfant une demande d'inscription à un échange scolaire individuel pour l'année scolaire 2018-2019.

Vous trouverez les documents nécessaires à la **constitution de son dossier d'échange individuel** sur le site du LFA, à la rubrique téléchargements.

Voici les étapes à suivre :

1. Renvoyer la fiche d'inscription à un échange individuel au plus vite et en tout cas **avant le 14 septembre 2018** aux deux adresses mails suivantes : lfa-buc@ac-versailles.fr et anne.brockmeier@ac-versailles.fr
2. Se mettre en contact avec le partenaire allemand. (déjà connu ou obtenu par l'intermédiaire de Mme Brockmeier) pour fixer des dates d'accueil.
3. Contacter Mme Floucaud au secrétariat des élèves pour vous assurer que la classe de votre enfant peut accueillir un partenaire durant la période souhaitée. (au 01 39 07 14 23, ou par mail lfa-buc@ac-versailles.fr)
4. Après accord sur les dates et la classe d'accueil, constituer un dossier comprenant les documents suivants, disponibles sur notre site internet :
 - la demande d'autorisation d'absence et d'engagement, à adresser au proviseur.
 - la fiche de renseignement sur le partenaire, en 4 exemplaires et à faire signer par les parents du partenaire.
 - la charte de participation à un échange individuel.
 - un chèque de règlement des repas que prendra le partenaire allemand pendant son séjour, à libeller à l'ordre de l'agent comptable du LFA – Indiquer au dos du chèque : nom du partenaire, nom et classe de l'élève, dates du séjour, nombre de repas. (3,77 € en 2018, mais ce montant est susceptible d'être réévalué)

Remettre ce dossier complet au secrétariat élèves, au moins trois semaines avant l'accueil du partenaire en France.

5. Avant le départ de votre enfant, vous penserez à télécharger **le livret d'observation des cours en Allemagne** et à le lui confier. C'est un document **d'évaluation de sa participation et de son comportement** durant son séjour. Il sera rempli par les professeurs en Allemagne et **rendu au professeur d'allemand de votre enfant à son retour au LFA.**
6. Le jour de l'arrivée du partenaire, votre enfant passera avec lui à la vie scolaire, afin d'y **chercher le livret d'observation des cours en France.** (Ses professeurs le rempliront pour son correspondant qui le rapportera à son professeur de français en Allemagne.) ainsi qu'à l'intendance pour la carte de cantine.

Bien cordialement

Anne Brockmeier